

Compte-rendu de la commission H&S du mardi 22 novembre 2022

Etaient présents :

Alexis BERTRAND	<i>SARPI REMEDIATION</i>
Jean-Noël BESNIER	<i>RSK Environnement</i>
Kristel BOILEAU	<i>INOVADIA</i>
Nicolas COURTOIS	<i>SERPOL</i>
Boris DEVIC-BASSAGET	<i>SARPI REMEDIATION</i>
Marie GAULMÉ	<i>DEKRA</i>
Thierry GEGU	<i>SECHE ECO SERVICES</i>
Christel de LA HOUGUE	<i>UPDS</i>
Franck LECLERC	<i>UPDS</i>
Romane LOPEZ	<i>REMEA</i>
Clémence LOUVARD	<i>ANTEAGROUP</i>
Mathilde MANUEL	<i>WSP GOLDER</i>
Rodolphe ORDRONNEAU	<i>BUREAU VERITAS</i>
Cécile QUEINEC	<i>IDRA Environnement</i>
Anne-Charlotte SANNIER	<i>ABO-ERG</i>
Marine TOANEN	<i>EODD</i>
Anne TREMILLON	<i>ELEMENT-TERRE</i>

1. Adoption du compte-rendu de la commission H&S du 20 septembre 2022

Le compte-rendu de la commission H&S du 20 septembre 2022 est adopté.

2. Formation SST – SSP : choix du prestataire

Cf. diaporama en annexe

Le prestataire pour créer la formation HSE-SSP (création du support de formation et formation des formateurs) a été choisi. La société Practicway (Philippe GERGELY) assurera cette prestation.

Pour mener à bien ces travaux, un comité de pilotage doit être constitué pour suivre les différentes phases de création de cette formation. 4 réunions en présentiel sur Paris ou Lyon (à définir avec Practicway) sont prévues.

Décision : T. GEGU, AC SANNIER, B. DEVIC-BASSAGET et R. ORDRONNEAU souhaitent participer à ce comité de pilotage.

3. EVALEXPO : point d'avancement

Cf. diaporama en annexe

La démarche a pris du retard du fait du changement complet de nos interlocuteurs côté ITGA.

Pour EVALEXPO, il reste à transmettre les modifications de FPA à ITGA. Une version à jour d'EVALEXPO devrait être disponible avant la fin d'année.

Pour la collecte des mesures d'exposition, les procédures doivent être revues et les techniciens ITGA formés. Deux procédures seront rédigées : l'une si les mesures sont réalisées par ITGA ; l'autre si les mesures sont réalisées par un autre laboratoire. Il faut envisager avec ITGA que les mesures réalisées par ITGA pour le compte d'adhérents UPDS soient automatiquement versées dans la base de données sauf opposition de l'adhérent.

Christel rappelle que la mesure des expositions est réglementaire (depuis décembre 2009) donc obligatoire.

→ Envoyer la structure de la base de données aux nouveaux responsables H&S présents.

4. Gestion de l'amiante sur les chantiers SSP

Cf. diaporama en annexe

Un tour de table est organisé pour savoir comment sont gérées les problématiques Amiante sur des chantiers SSP en ingénierie et en travaux dans le but d'avoir une approche harmonisée au sein du Syndicat, si possible.

Pour le carottage des enrobés (collège ingénierie) : s'il y a présence avérée d'amiante, ou suspicion, ou en l'absence de RAT, l'intervention de carottage des enrobés se fait sous eau et sous protocole SS4, sauf si le sondage peut être déplacé. Si le client n'accepte pas l'intervention SS4, le sondage est déplacé ou annulé. En l'absence de RAT, certains adhérents font eux-mêmes la levée de doute sur la présence d'amiante en facturant au client (avec des techniciens habilités SS4 qui ont suivi la formation de 5 jours, donc avec des surcoûts importants).

Plusieurs adhérents précisent qu'en l'absence de RAT, ils carotent l'enrobé sous eau mais sans protocole SS4 et avec des EPI classiques.

Pour le prélèvement de terres une fois l'enrobé traversé : dans la plupart des cas, la procédure habituelle de prélèvement est mise en œuvre avec les EPI habituels. L'intervention ne se fait en SS4 que s'il y a suspicion de présence ou présence avérée d'amiante.

Pour les travaux, en cas de présence avérée d'amiante ou de suspicion forte, intervention en SS3 y compris pour les opérations de criblage ou de tri.

En cas de découverte d'un impact manifeste en cours de chantier (études ou travaux) => arrêter le chantier, discuter avec le client, voire avec l'inspection du travail pour requalifier l'intervention en SS4 ou SS3.

Pour un chantier d'excavation de terres amiantées (par exemple présence de casseaux de fibro-ciment), avec ou sans tri/criblage, l'intervention doit se faire en SS3.

Les adhérents font toujours le constat que les MOA ne sont pas du tout sensibilisés au fait que le RAT est obligatoire (=> obligation à rappeler dans le guide du donneur d'ordre ?).

Concernant la formation du personnel, obtenir une habilitation SS4 demande au minimum une semaine de formation (peut aller jusqu'à 10 jours pour l'encadrement ou les chefs de chantier). On peut, a minima, faire suivre une session (1 h) de « sensibilisation » en ligne ou au sein des entreprises, mais cela n'équivaut bien sûr pas à une habilitation. Il existe aussi des formations de 3 jours mais qui n'ouvrent pas les droits à l'habilitation.

Décision : faire valider ces approches par le Bureau pour les diffuser au sein du Syndicat.

5. Accidentologie

Cf. diaporama en annexe

Sur la base des REX en accidentologie des adhérents, des fiches de bonnes pratiques (4 et 1 non finalisée) ont été rédigées en 2019. Ces fiches sont utiles à partager mais ne doivent pas imposer des règles. Il serait bon, par exemple, de les renommer « Partage de bonnes pratiques ».

Les adhérents sont intéressés par cette démarche et sont prêts à partager leurs bonnes pratiques HSE. Les liens vers les fiches seront fournis sur le site UPDS (partie adhérents – commission H&S).

Décision : reprise de ce travail. Une fiche sur l'amiante et une fiche sur la recherche de réseau peuvent d'ores et déjà être préparées.

REX Accidentologie des adhérents :

- Côtes fêlées liées à l'utilisation de la tarière manuelle dans des terrains trop durs (poser des limites à l'utilisation de cet outil).
- Forte accidentologie (maux de dos, plaies superficielles) entre juin et octobre 2022 relevée chez un adhérent. La formation gestuelle santé a été suivie par tous les salariés mais ne porte pas ses fruits. Il faut savoir pourquoi.
- Face au percement de conduites gaz, TOTAL a mis en place un protocole : avant-trous à l'aspiratrice sur environ 1 m avant de forer => **à discuter lors d'une prochaine réunion pour mise en place d'une position commune au sein du syndicat.**
- Un adhérent fait part d'un presque-accident avec les pales du moteur d'une aspiratrice qui se sont cassées et sont passées à travers la porte du moteur, heureusement sans faire de victime.

Collecte des données accidentologie : Christel rappelle qu'elle va relancer la collecte des données accidentologie 2022 en début d'année 2023.

6. Prochaine réunion

Le 17 janvier 2023 de 11h à 12h45 en visio